

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 2 AVRIL 2010.

Présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD COLARD LOPEZ LORET PERROT  
SALA SANSEIGNE

Mmes BORNAND DUPRE JACQUEMAIN

Excusée : Mme GIVERNET

Absente : Mme PONS

Procuration : Mme GIVERNET à M. SALA

Secrétaire : M. BENOIT

Convocations : 26 Mars 2010.

1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'inscrire à l'ordre du jour les points suivants :

- Etude de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement Place de la Bascule et approbation du programme de travaux
- Avenants n° 6,7 et 8 établis par Familles Rurales pour la gestion de la micro-crèche et de la structure multi-accueil
- Adhésion CAUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

2. COMPTES DE GESTION 2009

Mr le Maire présente les comptes de gestion 2009

- du budget communal (excédent de clôture) : 182.812,30 €
- du service assainissement (déficit de clôture) : 4.932,53 €

de Mr le Trésorier de Saint-Vit qui sont conformes aux écritures de l'ordonnateur.

De ce fait, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'année 2009.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Mr le Maire se retire et laisse la présidence à Mr Richard SALA, Premier Adjoint, élu à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009 dont les chiffres sont en concordance avec le Compte de Gestion 2009 transmis par Mr le Trésorier de ST VIT.

Mr le Maire réintègre la séance et reprend la présidence.

Après avoir voté, le Conseil Municipal statue sur les résultats d'investissement et de fonctionnement et les affecte, à l'unanimité, comme suit :

A/ COMMUNE 2009

a) Déficit d'investissement	- 286.205,96 €
Dépenses engagées non mandatées	- 144.181,59 €
Recettes certaines non encaissées	+ 183.262,29 €
Besoin de financement de la section	- 247.125,26 €

b) Excédent de fonctionnement	+ 335.974,31 €
-------------------------------	----------------

L'excédent de fonctionnement est affecté pour 247.125,26 € au besoin de fonctionnement de la section d'investissement et porté au compte 1068 du BP 2010.

Le solde de 88.849,05 € étant reporté au compte 002 Recettes du BP 2010.

1

B/ SERVICE ASSAINISSEMENT 2009

a) Excédent d'investissement	+ 39.882,02 €
Dépenses engagées non mandatées	0,00 €
Recettes certaines non encaissées	0,00

€

L'excédent d'investissement de 39.882,02 € est reporté intégralement au compte 001 Recettes du BP 2010.

b) Déficit de fonctionnement	- 2.949,69 €
------------------------------	--------------

Le déficit de fonctionnement sera reporté au compte 002 Dépenses du BP 2010.

4 - TAUX D'IMPOSITION 2010

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer le montant des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation	8,50 %
Taxe foncière (bâti)	17,66 %
Taxe foncière (non bâti)	25,35 %

#### 5 - TAXE D'ASSAINISSEMENT 2010.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de réviser le montant de la taxe d'assainissement (0,83 €/m<sup>3</sup> en 2009).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter la taxe d'assainissement de la façon suivante :

- redevance assainissement : 0,77 €/m<sup>3</sup>
- redevance pour la modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau : 0,13 €/m<sup>3</sup>

#### 6 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2010.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer le montant des subventions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions communales comme suit :

Amicale des Aînés	160 €
Club des Loisirs	1.600 €
Coopérative scolaire (maternelle)	1.555 €
Coopérative scolaire (élémentaire)	2.682 €
Fanfare de Quingey	150 €
Prévention routière	50 €
Tennis Club	355 €
UNC/AFN	50 €
US Grandmont	1.000 €
Vélo Passion	150 €
Teranga	50 €

#### 7 - BUDGET PRIMITIF 2010.

##### A/ COMMUNE

##### FONCTIONNEMENT

Dépenses	903.419,05 €
----------	--------------

Recettes	814.570,00 €
Excédent antérieur reporté	88.849,05 €
Total recettes	903.419,05 €

2

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	658.447,75 €
Dépenses engagées non mandatées	144.181,59 €
Déficit antérieur reporté	286.205,96 €
Total	1.088.835,30 €
Recettes	905.573,01 €
Recettes certaines non encaissées	183.262,29 €
Total	1.088.835,30 €

### B/ ASSAINISSEMENT

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	66.613,00 €
Déficit antérieur reporté	2.949,69 €
Total	69.562,69 €
Recettes	69.562,69 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	256.405,02 €
Dépenses engagées non mandatées	0,00 €
Total	256.405,02 €
Recettes	216.523,00 €
Recettes certaines non encaissées	0,00 €
Excédent antérieur reporté	39.882,02 €
Total	256.405,02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2010 pour la commune et le service assainissement.

### 8/ AMENAGEMENT PLACE DE LA BASCULE

#### Descriptif sommaire de l'opération :

La commune de Grandfontaine souhaite aménager la Place de la Bascule, son objectif principal étant de disposer d'une solution globale et cohérente en

termes de redynamisation du cœur du village, en harmonie avec le site et le reste des autres quartiers de la commune.

Les volontés fixées par la commune dans le cadre de ce projet d'aménagement sont notamment les suivants :

- favoriser le lien social, les lieux de rencontre
- promouvoir par l'aménagement un cadre de vie favorisant un développement maîtrisé de certaines activités commerciales et de services
- conforter l'identité du centre du village
- réaliser une intégration paysagère des aménagements dans un contexte local

Il est prévu d'organiser deux phases de travaux pour l'aménagement du projet, celles-ci seront les suivantes :

- phase 1 : enfouissement des réseaux aériens pris en charge par le SYDED (EDF, éclairage public et Telecom)
- phase 2 : aménagement de la place

Montant prévisionnel des dépenses de l'opération HT :

L'estimation du montant total de l'opération d'aménagement est de 460.000 € HT (hors frais SYDED). Ce montant comprend :

3

Montant prévisionnel des travaux d'aménagement de la place (hors enfouissement des réseaux secs)	385.000 € HT
Montant prévisionnel des 3 esquisses	9.000 € HT
Montant prévisionnel de la maîtrise d'oeuvre	43.200 € HT
Montant prévisionnel pour la mission OPC (ordonnancement pilotage et coordination de chantier)	5.800 € HT
Montant prévisionnel pour le coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé)	8.500 € HT
Montant prévisionnel total	460.000 € HT

Les dépenses générées seront financées par le budget propre de la commune de Grandfontaine ainsi que par diverses subventions.

Calendrier prévisionnel de l'opération :

Sous réserve des validations des différentes étapes de l'opération, le calendrier prévisionnel de l'opération est sommairement le suivant :

- lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre (appel à candidature) : mai 2010.
- remise des prestations des 3 équipes retenues : septembre 2010.
- notification du marché de maîtrise d'œuvre : novembre 2010.
- fin des études de conception : mai 2011
- fin des travaux de la tranche 1 : avril 2011
- fin des travaux de la tranche 2 : début 2012

#### Mode de passation des marchés :

La réalisation de cette opération implique la passation de marchés publics sous forme adaptée (MAPA) selon l'article 28 du CMP, pour les prestations suivantes :

- marché de maîtrise d'œuvre et OPC
- marché de coordination SPS
- marchés de travaux

Sur proposition de Mr le Maire et après délibération du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du 29/3/2008 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

- le programme relatif à l'opération d'aménagement de la Place de la Bascule sur la commune de Grandfontaine pour un coût maximum d'objectif de 460.000 € HT est accepté.
- Mr le Maire est autorisé à :
  - lancer les diverses consultations nécessaires afin de donner une suite opérationnelle à ce projet (maîtrise d'œuvre OPC ; coordination SPS, travaux)
  - signer l'ensemble des marchés afférents, les avenants éventuels et tous les actes contractuels s'y référant, dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cette opération.
  - Inscrire les crédits de ce projet au budget prévisionnel de 2010.

Mr le Maire rappelle que le coût d'enfouissement des réseaux s'élève à 176.000 € HT.

#### 9 – OUVERTURE DES PLIS : LIGNE DE TRESORERIE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 9/3/2010 pour une ligne de trésorerie d'un montant de 150.000 €.

5 sociétés bancaires ont été mises en concurrence, 5 ont répondu.

L'ouverture des plis a eu lieu le 29/3/2010 à 11 H et a donné les résultats suivants :

- Caisse d'Epargne                      Taux T4M + 0,90 % + 0,10 % frais dossier
- Crédit Mutuel                      Taux T4M + 0,65 % + 150 € frais dossier
- Dexia                                      Taux EONIA + 0,96 % + 300 € frais dossier
- Crédit Agricole                      Taux EURIBOR + 0,60 % + 150 € frais dossier +  
3 ;70 % par virement
- Banque Populaire                      Taux EURIBOR + 0,70 %

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, Mr le Maire propose de retenir la Banque Populaire de F.Comté selon les conditions définies ci-dessus compte tenu des taux comparables, de l'absence de frais de dossier et de frais de transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

#### 10 - MODALITES DE TRANSFERT DE LA ZONE D'ACTIVITES MULTISITE DE POUILLEY LES VIGNES ENTRE LA C.A.G.B ET LA COMMUNE DE POUILLEY LES VIGNES.

Vu les dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAGB du 11/2/2010 définissant les modalités de transfert de la zone d'activités multisite de Pouilley les Vignes entre la CAGB et la commune de Pouilley les Vignes,

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités multisite de Pouilley les Vignes entre la CAGB et la commune de Pouilley les Vignes telles que définies par le Conseil de la CAGB par une délibération en date du 11/2/2010.

#### 11 - CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26/1/1984 portant dispositions relatives à la F.P.T notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14/3/1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26/1/1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, décide :

Article unique : la commune de Grandfontaine charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité-paternité-adoption.
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs familles.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet au 1/1/2011
- Régime du contrat : capitalisation

## 12 - AFFAIRE DUBOIS/COMMUNE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête a été déposée le 19/2/2010 auprès du Tribunal Administratif de Besançon par Mr DUBOIS Gérard à l'encontre de la commune de Grandfontaine sollicitant l'annulation du permis de construire n° 025 287 09 C0010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Michel LEVIEUX, Avocat à Besançon.

## 13 - INFORMATION EN VERTU DE LA DELEGATION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été adressée en Mairie de Grandfontaine par la SCP BOURGEOIS CHEVRIAUX



ROUSSEL, Notaires à ST VIT, pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré section AC n° 75-78, d'une superficie de 13 ares 94 et appartenant à Mr Mme MORATI Pierre.  
La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

#### 14 - GESTION MICRO-CRECHE ET STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Familles Rurales a fait parvenir 3 avenants concernant la gestion de la micro-crèche et de la structure multi-accueil :

- avenant n° 6 : concerne la liste du matériel acquis par Familles Rurales au 31/12/2009 pour le fonctionnement des 2 structures (article 4 de la convention)
- avenant n° 7 : concerne la modification de l'article 2 de la convention (groupe de pilotage) et de l'article 8 (versement par les communes de Grandfontaine et de Montferrand le Château de la prestation enfance jeunesse aux autres communes partenaires)
- avenant n° 8 : concerne la subvention de fonctionnement du 1/1/2010 au 31/12/2010

* communes partenaires	113.233,06 €
* remise trop-perçu 2009	17.334,20 €
* remise excédent 2009	5.723,21 €
Total	90.175,65 €
Commune de Grandfontaine	44.017,48 €
« Torpes	12.547,78 €
« Routelle	0 €
« Thoraise	7.007,91 €
« Montferrand le Ch.	26.602,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces 3 avenants et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

#### 15 - ADHESION CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion au CAUE pour l'année 2010. Le montant de l'adhésion s'élève à 183 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 4 voix pour, 4 voix contre, 5 abstentions, l'adhésion au CAUE et autorise Mr le Maire à signer le document correspondant.

#### 16 - INFORMATIONS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le plan de relance concernant le FCTVA est prorogé.

Une course cycliste aura lieu le 9 Mai 2010 et traversera Grandfontaine. Un arrêté sera pris pour réglementer la circulation.

Des enseignants de l'école maternelle et de l'école élémentaire souhaitent que le CCAS aide financièrement les familles en difficulté lors des classes découverte.

Séance levée à 22 H 10.

Le secrétaire,  
C. BENOIT

Le Maire,  
F. LOPEZ